

Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision



Objet : Affaire n°23S0012 - FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords- Lot 2 Revêtements de sol /peinture (n°230110)

N° : VA_DEC2025_18
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-2 à R2194-3 du Code de la Commande publique,

Vu la commission d'appel d'offres du 09 décembre 2024.

décidons

De conclure avec la société S.A.S Jean VANDENDRIESSCHE domiciliée à Bondues (59910), titulaire du lot 2 Revêtement de sol / peinture, un avenant n°1 pour tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations soit au total une plus-value de 1 752,60 € HT.

Montant du marché : 39 226,06 € H.T

Avenant n°1 : 1 752,60 € H.T représentant une hausse de 4,47%

Nouveau montant du marché : 40 978,66 € H.T

Imputation budgétaire : 21318 412 2200 SPTLEMAI

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.2.2 Salles de sports

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 8 janvier 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :



N° : VA_DEC2025_18
(PROJET : VA_PROJDEC_12729)

